

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M2
Mention :	PSYCHOLOGIE					
Spécialité :	Professionnelle PSYCHOPATHOLOGIE ET PSYCHOLOGIE CLINIQUE					
Volume horaire étudiant :	40 h	270 h	h	h	500 h	810 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Ouriel ROSENBLUM LPCS Pôle AAFE, Esplanade Erasme, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.84 @u-bourgogne.fr	Sylvie PASQUIER Faculté des Lettres, Bureau 154 2 boulevard Gabriel, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.56.13 Sylvie.pasquier@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	U.F.R. Sciences Humaines

Objectifs de la formation et débouchés

- Objectifs :**

L'objectif de cette spécialité est de faire acquérir une compétence professionnelle théorique et pratique de haut niveau de spécialisation aux étudiants engagés dans une formation de psychologue, et désirant exercer dans le domaine de la psychologie clinique et de la psychopathologie. La formation développe des compétences en psychopathologie (diagnostic symptomatique et structural, diagnostic de personnalité et stratégies de prises en charge) et en psychologie clinique (évaluation clinique dans une perspective intégrative du fonctionnement normal et pathologique à tous les âges de la vie). A l'issue de l'année de formation, l'étudiant doit avoir acquis un savoir-faire dans le domaine de l'entretien clinique, du bilan psychologique, de l'analyse psychopathologique et des plans de traitements psychologiques.

- Débouchés du diplôme :**

Ce diplôme donne accès au titre de psychologue protégé par la loi de 1985 permettant d'exercer dans les établissements sanitaires, sociaux, médicaux, de justice ainsi qu'en exercice libéral. L'étudiant peut poursuivre en M2recherche, visant à la préparation d'un doctorat.

- Compétences acquises à l'issue de la formation**

La formation développe des compétences en psychopathologie (diagnostic symptomatique, diagnostic de personnalité et stratégies de prises en charge) et en psychologie clinique (évaluation clinique dans une perspective intégrative du fonctionnement normal et pathologique à tous les âges de la vie).

- **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation**

A l'issue de l'année de formation, l'étudiant doit avoir acquis un savoir-faire dans le domaine de l'entretien clinique, du bilan psychologique, de l'analyse psychopathologique et des plans de traitements psychologiques.

Modalités d'admission

Accès à la formation

Cette spécialité professionnelle de la deuxième année du master mention psychologie est ouverte à tout étudiant en formation initiale ayant acquis la première année de master (60 crédits européens) avec le parcours de formation suivant, pour ce qui concerne les étudiants issus de l'Université de Bourgogne:

- validation des U.E. Clin1a, Clin2a.
- validation des U.E. Clin1b, Clin2b.
- validation de l'U.E. Outils.
- validation de l'U.E. TER.

Un accès à la formation est également possible pour tout étudiant titulaire d'une première année de master de psychologie ou d'une maîtrise de psychologie (modules fondamentaux en psychologie clinique et psychopathologie) ou des conditions légales d'obtention du titre de psychologue. Les candidats titulaires d'une maîtrise non spécialisée ou d'un diplôme jugé équivalent par la commission d'admission sont également susceptibles d'être acceptés à suivre cette formation, mais dans ces cas, ils devront faire la preuve de plusieurs années d'expérience dans le secteur clinique.

Des candidatures au titre de la formation continue sont également recevables. Des équivalences par validation d'acquis ou par VAE sont envisageables selon les dossiers, dans le but d'aménager la formation pour ces étudiants.

Sélection des dossiers

Pour être admis dans la formation, une sélection est opérée sur dossier. Les candidatures émanant d'étudiants en formation initiale sont classées par ordre de mérite par un Jury d'admission. Ce classement des dossiers prend en compte, dans un premier temps, les résultats académiques de l'étudiant (1), puis, dans le cadre de la sélection définitive des candidats, la présence de stages, les motivations et le projet professionnel de l'étudiant. Une douzaine d'étudiants sont retenus pour la formation, après un possible entretien avec le Jury. Les candidatures au titre de la formation continue sont examinées à part et n'entrent pas dans le numerus clausus. Les candidats retenus en formation continue doivent établir un contrat entre le service de formation continue de l'université et l'employeur.

La capacité d'accueil de la formation est de 12 étudiants en formation initiale (plus 8 en formation continue ou permanente).

La sélection des dossiers s'effectue en deux temps :

- examen du dossier écrit envoyé par le candidat
- entretien éventuel, début octobre, avec un Jury à Dijon pour les dossiers retenus.

(1) Compte tenu du nombre très important de candidatures présentées, toute note inférieure à 13, obtenue dans les épreuves de psychologie clinique et/ou de psychopathologie en maîtrise ou première année de master, sans constituer un motif de rejet du dossier de candidature, compromet cependant très largement les chances d'accès à la formation.

Une commission d'admission se réunit spécialement en septembre pour les candidats de formation continue. Les dossiers arrivant après cette session spéciale sont examinés en même temps que ceux de formation initiale.

Retrait et dépôt des candidatures

Les candidats sont invités à constituer, dans un premier temps, un dossier comprenant :

- un curriculum vitae, détaillant, plus particulièrement, le cursus universitaire pour les étudiants candidatant en formation initiale, les activités professionnelles exercées pour les candidats de la formation continue,
- les relevés des notes obtenues en Licence ou en L3 ainsi qu'en maîtrise ou en M1, si validé(e), sinon, au 1^{er} semestre du M1. **Ces relevés devront faire apparaître très clairement et de façon détaillée les résultats des épreuves de spécialité (psychologie clinique et psychopathologie) quitte à être accompagnés à cet effet d'attestations complémentaires, si nécessaire.**
- toutes pièces relatives à une activité professionnelle dans le domaine du master, dans le cas des candidatures déposées en vue d'une inscription en formation continue,
- 1 enveloppe timbrée, libellée à leur adresse.

Une présélection des candidats sera opérée sur la base de ce premier dossier. Les candidats présélectionnés seront invités à transmettre des documents complémentaires dans le cadre de la procédure de sélection définitive .

N.B. : Il n'y a pas de formulaire ad hoc à retirer auprès du secrétariat. (Le dossier de candidature comprend simplement l'ensemble des pièces mentionnées ci dessus).

Les dossiers doivent faire apparaître très clairement si la candidature est présentée en vue d'une inscription dans le cadre de la formation initiale ou de la formation continue.

Ils peuvent être envoyés à partir de la fin du mois de juin au service scolarité (adresse ci-dessous). La date limite de dépôt est fixée au **1^{er} lundi du mois de septembre** au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

**Faculté des Lettres - Scolarité Master 2 - bureau 162
2, Boulevard Gabriel
21000 Dijon.**

Merci d'indiquer également l'objet sur l'enveloppe que vous adresserez :

« Candidature pour la deuxième année de Master de Psychopathologie »

Toutes les demandes concernant des questions administratives doivent être adressées au secrétariat.

Organisation et descriptif des études :

La formation comprend :

- un ensemble de 14 enseignements dispensés sous forme de cours ou TD, 11 d'entre eux recouvrant des enseignements fondamentaux (U.E.1), les 3 autres des enseignements appliqués (U.E.2 et U.E. 3);
- un stage professionnel de 180 demi-journées à réaliser sous la direction d'un psychologue au titre reconnu, après aval donné par le responsable de la formation (U.E.2);
- un mémoire de psychopathologie clinique à réaliser dans le cadre des problématiques soulevées par le terrain de stage (U.E.3). Ce mémoire est dirigé par un enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique, et doit recevoir l'aval du responsable de la formation.

Une partie des enseignements est mutualisée avec deux autres formations du Master Mention psychologie :

- avec le Master Professionnel Psychologie Clinique du Développement et des Apprentissages (à hauteur de 165h/étudiant), à savoir les enseignements E2, E5, E6, E7, E8 et E9.

- avec le Master Recherche Cognition, Développement et Psychopathologie Clinique (à hauteur de 56h/étudiant), à savoir E4, E9, E10.

SEMESTRES 3 & 4												
UE 1 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX ET APPLIQUES	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef	
	Psychopathologie de l'adulte	20	15			35	4	CT	4		4	
	Psychopathologie, du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent	20	15			35	4	CT	4		4	
	Psychopathologie psychanalytique		20			20	1	CT	1		1	
	Interventions psychologiques		20			20	1	CT		1	1	
	Bilan cognitivo-intellectuel de l'enfant, de l'adolescent et de la personne âgée		20			20	1	CC		1	1	
	Evaluation clinique et psycho-diagnostic		70			70	4	CT	4		4	
	Entretien clinique		20			20	2	CC		2	2	
	Déontologie et éthique		10			10	1	CC		1	1	
	Questions actuelles en psychologie clinique		10			10		Assiduité				
	Addictologie		20			20	1	CT		1	1	
	Anglais professionnel et conversationnel		20			20	1	CT		1	1	
TOTAL UE		40	240			280	20				1	
UE 2 STAGE DE PRATIQUE CLINIQUE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef	
	Stage clinique		180 demi-journées					10	CC		1	1
	Supervision de stage, analyse de la pratique et mémoire de stage avec soutenance orale		30			30	10	CC et CT			1	
TOTAL UE			30			30	20				1	
UE 3 MEMOIRE THEORICO-CLINIQUE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef	
	Mémoire de psychopathologie clinique						20	CT	1		1	
TOTAL UE							20				1	
TOTAL SEMESTRES 3 & 4		40	270			310	60					

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Sessions d'examen

Une session en juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

Compensation : Une compensation s'effectue au niveau de chaque UE. La note de l'UE est calculée à partir de la moyenne des notes des éléments constitutifs de l'UE affectés des coefficients. L'année est validée et le diplôme obtenu si la moyenne générale des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Capitalisation : Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé.
Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.
Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.

